



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi, 13 août 2024

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mardi 13 août 2024 à 19h, à la salle Deschênes de Saint-Paulin située au 3051, rue Bergeron.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, président, maire de Charette;
M. André Bordeleau, vice-président, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
M. Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assistent également :

M. Dave Carrier, directeur incendie;
Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 19h, sous la présidence de Monsieur Claude Boulanger.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 095-08-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Frappier, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 13 août 2024 soit adopté en ajoutant les points suivants :

- Tactik 360 – Achat d'un logiciel de formation;
- Réintégration du directeur incendie aux réunions.

ORDRE DU JOUR **13 AOÛT 2024**

1. Ouverture de la réunion ;
2. Vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2024 ;
5. Approbation des comptes du 1^{er} au 31 juillet 2024 ;
6. PG Solutions – Offre de services ;
7. Placement du montant emprunté en trop ;
8. FQM Assurances – Renouvellement assurances accident pompiers 2024-2025 ;
9. Fin de l'entente de services avec la firme S. Berard CPA inc.;
10. Embauche d'un pompier à la caserne 12 – M. Mathys Lessard ;
11. Embauche d'une pompière à la caserne 16 – Mme Mélina Giasson ;
12. Embauche d'un pompier à la caserne 16 – M. Justin Drew ;
13. Dépôt du rapport mensuel de juillet du directeur incendie ;
14. Affaires nouvelles ;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 096-08-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 9 juillet 2024 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Régie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 097-08-24

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} AU 31 JUILLET 2024

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer et des prélèvements du 1^{er} au 31 juillet 2024.

Le Président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 31 juillet 2024, pour des déboursés totalisant la somme de 40 905,88 \$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 13 316,02 \$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 098-08-24

PG SOLUTIONS – OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions (Infotech) ne supportera plus le logiciel de paie actuel utilisé par la Régie et qu'il sera remplacé par le logiciel Aurora – Paie RH;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a reçu une offre de service pour ce logiciel;

CONSIDÉRANT QUE la Régie peut bénéficier d'un rabais de 1 137,50\$ en signant l'offre de service avant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer pour l'implantation pour l'année 2024 est de 2 275\$ plus taxes et pour l'année 2025 est de 3 412,50\$ plus taxes;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy Mignault et résolu à l'unanimité des membres présent d'accepter l'offre de service pour le logiciel Aurora – Paie RH.

QUE la dépense soit prise dans le surplus cumulé non affecté et mis dans le poste 03-310-00-675 ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer l'offre de service;

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 099-08-24 PLACEMENT DU MONTANT EMPRUNTÉ EN TROP

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 15 860,28\$ a été emprunté en trop lors du règlement d'emprunt numéro 2023-009 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite optimiser l'utilisation de ce surplus en le plaçant de manière sécuritaire et avantageuse jusqu'au refinancement de l'emprunt ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a étudié les options de placements disponibles et recommande un placement à terme de 4 ans ;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité ou majorité des membres présents d'autoriser le placement du montant excédentaire de 15 860\$ sur un terme de 4 ans auprès de Desjardins, selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 3,75 %
- Terme : 4 ans

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à placer ledit montant.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 100-08-24 FQM ASSURANCES – RENOUELEMENT ASSURANCES ACCIDENT POMPIERS 2024-2025

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de renouveler l'assurance accident pompiers au montant suivant de 1 656,80\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du document de renouvellement ;

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu de renouveler l'assurance accident pompiers de la FQM assurances au montant de 1 656,80\$

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 101-08-24 FIN DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LA FIRME S. BERARD CPA INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie avait retenu les services de la firme S. Berard CPA inc. pour la réalisation des audits financiers selon la résolution 086-09-22;

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite mettre fin à cette entente pour des raisons administratives;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

SUR PROPOSITION DE monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents de mettre fin aux services de comptabilité de la firme S. Bérard CPA inc.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 102-08-24 EMBAUCHE D'UN POMPIER À LA CASERNE 12 - M. MATHYS LESSARD

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Régie en fonction des règles et des lois en vigueur, notamment pour répondre au Schéma de couverture de risques de la MRC de Maskinongé, il y a lieu de procéder à l'embauche d'un pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'incendie de la Régie quant au candidat à retenir ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'embaucher :

- M. Mathys Lessard à la caserne 12 ;

Qu'il sera assujetti d'une probation de 12 mois.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 103-08-24 EMBAUCHE D'UNE POMPIÈRE À LA CASERNE 16 - MME MÉLINA GIASSON

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Régie en fonction des règles et des lois en vigueur, notamment pour répondre au Schéma de couverture de risques de la MRC de Maskinongé, il y a lieu de procéder à l'embauche d'une pompière volontaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'incendie de la Régie quant à la candidate à retenir ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'embaucher :

- Mme Mélina Giasson à la caserne 16 ;

Qu'elle sera assujettie d'une probation de 12 mois.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 104-08-24 EMBAUCHE D'UN POMPIER À LA CASERNE 16 - M. JUSTIN DREW

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Régie en fonction des règles et des lois en vigueur, notamment pour répondre au Schéma de couverture de risques de la MRC de Maskinongé, il y a lieu de procéder à l'embauche d'un pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'incendie de la Régie quant au candidat à retenir ;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'embaucher :

- M. Justin Drew à la caserne 16 ;

Qu'il sera assujéti d'une probation de 12 mois.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 105-08-24 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTIONS MENSUEL DE JUILLET DU DIRECTEUR INCENDIE

Sur proposition de monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport d'interventions mensuel de juillet du directeur incendie.

Total des appels de juillet 2024 : 18

Total des appels du 1^{er} janvier au 31 juillet 2024 : 122

Total appels Juillet	St-Paulin	Charette	St-Boniface	St-Mathieu	St-Étienne
ST-Paulin 1	Désincarcération 0	Désincarcération 0	Désincarcération 1	Désincarcération 1	Désincarcération 0
Charette 3	Alarme incendie 1	Alarme incendie 2	Alarme incendie 1	Alarme incendie 1	Alarme incendie 0
ST-BO 2	Assistance ambu / police 0	Assistance ambu / police 0	Assistance ambu / police 0	Assistance ambu / police 0	Assistance ambu / police 0
ST-MDP 4	Assistance autre (citoyen-TP) 0	Assistance autre (citoyen-TP) 0	Assistance autre (citoyen-TP) 0	Assistance autre (citoyen-TP) 0	Assistance autre (citoyen-TP) 0
ST-EDG 4	Monoxyde 0	Monoxyde 0	Monoxyde 0	Monoxyde 0	Monoxyde 0
ST-EDC 1	Entraide 3	Entraide 1	Entraide 0	Entraide 0	Entraide 0
ST-BARN 0	Feu Bâtiment 0	Feu Bâtiment 1	Feu Bâtiment 0	Feu Bâtiment 0	Feu Bâtiment 1
STE-ADP 1	Incendie broussaille 0	Incendie broussaille 0	Incendie broussaille 0	Incendie broussaille 1	Incendie broussaille 1
ST-ADM 2	Incendie cheminée 0	Incendie cheminée 0	Incendie cheminée 0	Incendie cheminée 0	Incendie cheminée 0
Shawinigan 0	Déchets extérieur 0	Déchets extérieur 0	Déchets extérieur 0	Déchets extérieur 0	Déchets extérieur 0
Trois-Rivières 0	Incendie véhicule 0	Incendie véhicule 0	Incendie véhicule 0	Incendie véhicule 0	Incendie véhicule 0
St-Léon 0	Installation électrique 0	Installation électrique 0	Installation électrique 0	Installation électrique 0	Installation électrique 2
TOTAL appels 18	Odeur 0	Odeur 0	Odeur 0	Odeur 0	Odeur 0
Pince 2	Prévention / vérification 0	Prévention / vérification 0	Prévention / vérification 0	Prévention / vérification 1	Prévention / vérification 0
	SUMI 0	SUMI 0	SUMI 0	SUMI 0	SUMI 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 106-08-24 TACTIK 360 – ACHAT D'UN LOGICIEL DE FORMATION

CONSIDÉRANT QUE Tactik 360 offre un logiciel de formation en incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du logiciel est de 841,97\$ plus taxes incluant les accessoires et que l'abonnement annuel est de 850,00\$ plus taxes ;

SUR PROPOSITION de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de faire l'achat du logiciel de formation au coût total de 1 691,97\$ plus taxes.

QUE la dépense soit prise dans le surplus cumulé non affecté et mis dans le poste 03-310-00-675 ;

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Dave Carrier se retire de la séance à 19h05.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 107-08-24 RÉINTÉGRATION DU DIRECTEUR INCENDIE AUX RÉUNIONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie a adopté un addenda au contrat de travail du directeur incendie, M. Dave Carrier, le 14 mai 2024, portant sur sa



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

présence aux réunions de travail et aux assemblées du conseil d'administration sur invitation du président;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du conseil d'administration souhaitent revenir sur cette décision;

SUR PROPOSITION DE M. André Bordeleau, il est résolu que le conseil d'administration de la RSSIR abroge l'addenda #1 au contrat de M. Dave Carrier, directeur incendie, adopté le 14 mai 2024 ainsi que la résolution 057-05-24;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE M. Dave Carrier soit réintégré aux réunions mensuelles du conseil d'administration à compter de la date de la présente résolution.

Le président demande le vote :

Madame Nancy Mignault : Contre
Monsieur Claude Frappier : Pour
Monsieur Pierre Desaulniers : Pour
Monsieur André Bordeleau : Pour

RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Dave Carrier réintègre la séance à 19h11.

PERIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 108-08-24 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h33, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Boulanger
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

JE, CLAUDE BOULANGER, PRÉSIDENT DE LA RÉGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Claude Boulanger
Président

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 13 août 2024.

Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière